

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2006**

Le procès verbal du 20 octobre 2006 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée. Monsieur Luc DENIS est désigné secrétaire de séance.

PRESENTATION DU BUDGET 2007

Monsieur le Président expose :

Inventaire des pièces annexées :

1. Budget d'ensemble 2007 investissement & Exploitation
2. Tableau des participations 2007
3. Tarifs 2007
4. Délibération d'orientation budgétaire 2007

Les annexes sont présentées HT ; les opérations de recettes sont soumises à une TVA de 5.5%

A. EVOLUTION DES QUANTITES ANNUELLES DE DECHETS ULTIMES TRAITES

Les données observées depuis la création du syndicat permettent le constat suivant :

Les quantités de déchets non valorisés par habitant et restant à traiter par le Smitted décroissent régulièrement de 1999 à 2005. Elle était de 463 kg/hab pour 2005. Depuis 1999, la quantité de déchets produits est passée de 475 kg/hab à 466 kg. De 1999 à 2005, les performances de collectes sélectives sont passées de 210 à 243 kg/hab (+33kg/hab/an) tandis que les quantités d'OMR ont diminué de 45 kg/hab en passant de 265 à 220kg/hab. **Le bilan est donc de 11 500 tonnes/an d'OMR en moins à traiter depuis 1999.**

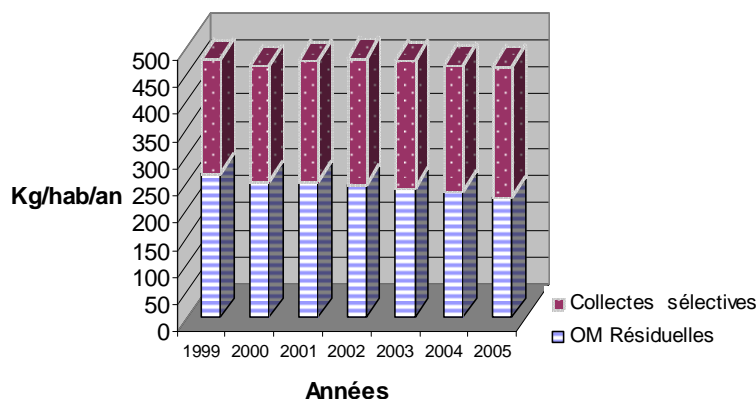
QUANTITES TOTALES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
KG Hab	475	464	473	478	473	466	463

EVOLUTION DES FLUX	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
OM Résiduelles	265	250	250	244	240	232	220
Collectes sélectives	210	214	224	234	233	234	243

L'augmentation des performances de collecte sélective entre 1999 et 2005 permet de recycler 8500 tonnes de produits supplémentaires.

Il faut cependant noter que les tendances observées en 2006 pour le gisement total, sont à la hausse, peut-être liée à une année de pluviométrie plus marquée.

Evolution de la production de déchets



B. ESTIMATION DES GISEMENTS 2007

Sur la base des tendances observées depuis trois ans et en rapport aux tonnages traités sur les dix premiers mois de 2006, une simulation de production annuelle 2007 a été réalisée avec un coefficient correcteur de +0%. C'est à partir de ces estimations que seront établies les bases de données du budget primitif 2007.

La destination des flux de déchets est établie en adéquation avec les équipements existants et le marché de traitement conclu avec Sita Centre Ouest.

Le projet de budget primitif a été construit sur la base des dépenses enregistrées à fin novembre extrapolées sur 12 mois et actualisées pour 2007. Cette approche permet d'évaluer le besoin et de valider ou d'invalider les recettes définies lors du débat d'orientation budgétaires.

Ainsi, on retiendra les gisements et leurs destinations de traitement suivants :

Lieu de traitement	Tonnage annuel estimé
CSDU de La Loge I	16 500
CSDU La Loge II	8 500
CSDU Sita Centre Ouest & autres	53 700
Total	78 700

Au total 78 700 t dont 74 200 de déchets ménagers et assimilés collectés par les services des adhérents et 4 500 tonnes de DIB apportés par les professionnels sur les lieux de transfert ou de traitement.

C. ESTIMATION DES COÛTS DE TRAITEMENT

Le budget prévisionnel d'**exploitation de La Loge** permet de calculer un prix de revient de **46.67 € HT/tonne**. Le coût contractuel du **marché Sita** est réévalué de 2% en application de la formule de révision soit **70.5 €HT/tonne** inclus les frais d'amortissement et de gestion répartis sur les services. Le **coût moyen pondéré du traitement** est de **62.92 € HT/tonne** contre 56,75 €HT/tonne en 2006.

Les coûts de transfert sont calculés en application des prix de revient d'exploitation des sites de Ste Eanne et Loubeau majorés de 2% pour 2006, et de la mise en service du nouveau site de La loge. Les masses financières **d'exploitation des quais de transfert** sont divisées par le tonnage global pour obtenir un coût moyen mutualisé de **5.33 €HT/t**.

Les coûts de transport correspondent à l'ensemble des charges de transport vers les centres de stockage y compris le remboursement des frais de transport aux collectivités ou leurs prestataires acheminant directement les OMR sur La Loge, après collecte, sans passer par un transfert.

L'ensemble des charges de transport pris en charge par le Smited est mutualisé et permet d'établir un **coût moyen de transport de 10.81 € TTC/tonne transportée** contre 11.90 €HT/t en 2006. Le coût moyen mutualisé du transport est de 8.89 € TTC/t contre 9.24 € TTC/t en 2006

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL PAR SERVICE	2006	2007
REGIME	Coût par tonne HT	Coût par tonne HT
SERVICES		
CSDU La Loge	35,64	46,67
CSDU Marché	69,28	70,50
Transferts Loubeau	4,38	5,33
Transferts Ste Eanne		
Transferts La Loge		
Transport	11,90	10,81
PRIX MOYEN PREVISIONNEL	69,61	76,66
TARIF MUTUALISE CORRESPONDANT	70,15	76,78

Le prix de revient moyen est de 76,66 €HT/t contre 69.61 HT/t en 2006.

Pour ce qui concerne les DIB et assimilés apportés directement par les artisans et entreprises sur les équipements du Smited, il est appliqué le prix de revient du traitement sur La Loge (T); pour le traitement, transfert et transport (TTT) à partir de Ste Eanne vers le CSDU Sita les prix de revient correspondent aux coûts d'exploitation prévus.

Il est à noter qu'il s'agit ici des prix de revient permettant d'estimer le montant total des charges d'exploitation 2007; les tarifs applicables aux extérieurs sur La Loge seront proposés à 57 €/t de manière à préparer également la tarification unique aux entreprises utilisatrices des installations.

Au total les charges d'exploitation du transfert, transport et traitement sont estimées à 5 979 642 € pour ce qui concerne les OMR et les déchets des entreprises.

D. ESTIMATIONS DES RECETTES ATTENDUES

En application du tarif retenu lors du débat d'orientation budgétaire, les recettes attendues seraient de 5 696 743 € pour les collectivités membres et 271 000 € de prestation extérieurs.

Le tarif mutualisé moyen par tonne traitée applicable pour 2007 a été fixé lors des orientations budgétaires à 76.78 €/HT/t soit 81.00€ ttc/t.

L'application du tarif moyen mutualisé 2007 aux 78 700 t prévues permet d'obtenir un équilibre budgétaire suspendu aux quantités acceptables en 2007 sur le site de La Loge d'une part, au tarif proposé par le prestataire retenu pour les 20 000 tonnes supplémentaires à traiter en 2007 du fait même de la non mise en service du centre de tri mécanobiologique initialement prévu pour 2007 et à la répercussion ou non de la taxe à l'enfouissement (3€/tonne) votée par la commune d'Amilloux, d'autre part.

E. BUDGETS D'EXPLOITATION PAR SERVICE : Masses budgétaires

En 2007, le budget s'articule autour de 10 services comptables et techniques, 5 activités, le tableau ci après synthétise l'organisation budgétaire du Smited :

ORGANISATION BUDGETAIRE 2006

Secteur d'activité	Service comptable analytique
ADMINISTRATION Frais de structure, Recherche, Etudes, Communication	Administration générale
TRAITEMENT Transfert	Quai transfert Ste Eanne Quai transfert Loubeau Quai de Transfert La Loge
Transport	Frais de transport des déchets
Traitement CSDU	Exploitation CSDU La Loge Marché de prestation de traitement
COMPOSTAGE Marchés de compostage Amortissement plate forme La Loge	Compostage
CONTRAT ECO EMBALLAGES	Contrat Eco Emballages
IDEAL 79	Idéal 79

Le budget 2007 se décompose en 10 masses budgétaires comparables avec celles de 2006, il est présenté en masses HT :

REGIME	2006 HT	2006 HT
SERVICES	Masse Budgétaire	Masse Budgétaire
Structure Recherche Développement	257 100	257 100
CSDU La Loge	1 141 146	1 166 700
CSDU Marché	3 277 165	3 740 750
Transferts Loubeau	122 600	138 480
Transferts Ste Eanne	100 435	78 895
Transferts La Loge	117 655	197 245
Transport	660 129	657 572
Sous Total Traitement	5 419 130	5 979 642
Compostage	285 500	260 300
Contrat Eco Emballages	1 900 000	2 586 550
IDEAL 79		130 000
Total budget:	7 861 730	9 213 592

F. BUDGET D'ENSEMBLE PAR CHAPITRE- EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT

Tableau 1 annexé

Le budget est présenté chapitre par chapitre en exploitation et par opération en investissement.

Au niveau de l'investissement, les inscriptions budgétaires reprennent les grandes lignes des orientations budgétaires présentées à l'assemblée le 20 octobre 2006.

Le budget primitif 2007 est équilibré à 9 213 592 € en fonctionnement et 1 209 550 € en investissement.

Investissements 2007 :

Les points particuliers :

- Remboursement du capital des emprunts réalisés fin 2006 pour le financement du complexe de La Loge, les travaux d'extension de La Loge II et les véhicules de transport
- Une inscription de 210 000 € pour le renouvellement du matériel de transport
- Une inscription de 450 000 € pour le financement des matériels d'exploitation du CSDU de La Loge 2 avant ouverture

Les crédits inscrits en 2006 pour le financement des opérations en cours seront reportés en 2007.

Exploitation 2007 :

Les autofinancements complémentaires sont réduits et ajustés aux besoins 2007 (130 000 €) ;

Les charges de dépenses de fournitures et de personnels sont réajustées en fonction du besoin.

Il est à noter que l'ensemble des charges d'amortissement des sites de La Loge est pris en compte, y compris l'amortissement financier de la dette en cours (2 000 000 € La Loge III + 1 200 000 € La Loge II)

Les services compostage (reprise des contrats des adhérents) et exploitation de la plate forme de Lezay sont provisionnés ainsi que le contrat Eco Emballages en dépenses recettes à l'euro l'euro. Ces inscriptions correspondent à des enveloppes prévisionnelles d'encaissement de recettes nécessaires au paiement de prestation de compostage et au reversement des soutiens Eco Emballages aux adhérents.

Un réajustement d'enveloppe sera nécessaire par décision modificative pour prendre en compte le transfert effectif de la plate forme de compostage de Ste Eanne qui interviendra en cours d'année.

Il en sera de même pour ce qui concerne la reprise des subventions d'amortissement lorsque celles-ci auront été transférées par voie comptable à l'actif du syndicat.

7. PARTICIPATIONS 2007

Tableau 2 annexé

En application des tarifs mutualisés applicables aux tonnages produits par chaque collectivité, une participation annuelle variable est établie. Celle-ci est majorée d'une participation fixe aux charges de structure calculée au prorata de la population.

8. COMPARATIF ECONOMIQUE

Les membres du bureau réunis le 24 novembre 2006 ont souhaités qu'une présentation comparative des coûts soit faite afin d'expliquer la hausse des tarifs 2007 et de les comparer à ce qu'ils auraient pu être selon les techniques de traitement.

Les tonnages pris en considération sont ceux des collectivités adhérentes hors DIB (4500 t) qui font l'objet d'une facturation séparée et génèrent par ailleurs les recettes correspondant aux dépenses de traitement.

PARTICIPATIONS 2006 DES COLLECTIVITES POUR 74200 tonnes /an en STOCKAGE

Base 74200 t/an stockage public 50% & privé 50%			
	PU HT	Montant total	
37200 t La Loge, 37000 t Sita 86			
Total	70,15	5 205 130	20,02 €

BASE BUDGETAIRE 2007 PARTICIPATION DES COLLECTIVITES SANS TRI MECANO BIOLOGIQUE

BESOIN DE STOCKAGE : 74 200 tonnes / an

Base 74200 t/an stockage public 34% & privé 66%			
	PU HT	Montant total	Coût/hab
Centre de tri préparation 60000t/an	0	0	
Stockage ultimes 25000 t/an (Public)	46,67	1 166 700	
Stockage ultimes 49200 t/an (Privé)	70,58	3 472 536	
Transfert & Transport de 74200 t/an	13,75	1 019 957	
Total	76,27	5 659 193	21,77 €

BASE DE PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ETABLIE EN 2005 DANS LA PERSPECTIVE DU TRI MECANO BIOLOGIQUE EN SERVICE EN 2007

BESOIN DE STOCKAGE : 50 000 tonnes / an

Base 50000 t/an stockage public 50% & privé 50%			
	PU HT	Montant total	Coût/hab
Centre de tri préparation 60000t/an	40	2 400 000	
Stockage ultimes 25000 t/an (Public)	40	1 000 000	
Stockage ultimes 25000 t/an (Privé)	72	1 800 000	
Transfert & Transport de 70000 t/an	10	700 000	
Total	84,29	5 900 000	22,69 €

COMMENTAIRES :

En 2007, le coût du stockage sur La Loge est supérieur à ce qu'il devrait être les années futures ; en effet, en 2007 la gestion de deux CSDU devra être menée de front : fermeture du site 1 et début d'exploitation du site 2 avec des tonnages faibles sur chacun d'eux.

Les investissements réalisés sur le CSDU I seront amortis sur des tonnages faibles (environ 16500 t) il en est de même pour le site CSDU II qui ne recevra que 8500 t en 2007.

Les frais de transport sont comptabilisés sur des destinations supérieures à 70 km en moyenne alors que dans la perspective d'une centralisation du prétraitement au centre du département, les kilométrages moyens seront de l'ordre de 50km.

Le retard dans la réalisation du centre de tri mécano biologique et la limitation des tonnages de déchets stabilisés admissibles sur le site de La Loge II à 25 000 tonnes par an, nous obligent à avoir recours à **un complément de prestation de traitement de plus de 20 000 tonnes** en 2007.

En 2007, 8000 tonnes seront admises sur le nouveau site et 15000 à 17000 tonnes sur l'ancien site.

A compter de 2008, seuls les tout venants de déchetterie seront admissible sur le CSDU de La Loge 2 soit 12000 tonnes. A défaut de tri mécano biologique ce sont 66 000 tonnes de déchets qui devront être traités chez un prestataire soit 26000 t/an de plus que prévu dans le cadre du schéma global.

Surcoût = 26000 x 70.58 = **1 835 000 € HT par an.**

On notera que pour atteindre l'objectif de 70 000 tonnes de déchets résiduels par an, la réduction de 4200 tonnes sera le premier objectif des opérations de réduction à la source lancées par les collectivités sous l'égide du programme Idéal 79 et le renforcement des performances de collecte sélectives.

Mr PIED estime que les performances de tri sélectif lui paraissent insuffisantes. Mr le Président rappelle que la production globale a baissé de 10 000 tonnes en 6 ans et qu'une croissance très importante du ratio déchets recyclables est à noter. Enfin, il est précisé que le département des Deux-Sèvres valorise 40% de déchets ménagers qu'il produit, que la région Poitou-Charentes valorisent 34% et que la France ne valorise que 18%.

Mme PILLET demande si cette augmentation est réaliste. Elle déplore que tout le monde paie et supporte cette augmentation alors que c'est une minorité qui bloque le progrès et les projets.

ooo

VOTE DU BUDGET 2007

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2007, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, la gestion des contrats de compostage et le contrat Eco Emballages il est proposé un budget équilibré en section de fonctionnement à : **9 213 592 € HT**, et à **1 209 550 €HT** en section d'investissement.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement, à l'intégration des contrats de compostage des adhérents et à la gestion du contrat Eco Emballages.

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDéI081206-AF01

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2007

Le Budget que nous venons de adopter comporte en recettes de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2007 qui concernent les frais d'études et d'administration de l'établissement. Les statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions sont déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits pour traiter les déchets excédentaires ne pouvant l'être en régie faute de capacités.

Pour ce qui concerne les participations aux frais de compostage, la facturation interviendra à l'euro l'euro en application des clauses de marchés ou conventions transférées ou souscrits pour le compte des adhérents.

Tableau des participations estimées :

	Population 2006	Contributions en € HT2007	Participation 2007 Euros HT	Compostage €HT	Contribution totale €HT
SVL	64 114	63 536	1 353 199		1 416 735
SICTOM de LOUBEAU	43 139	42 750	964 334	73 200,00	1 080 284
SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	48 283	1 186 864	0,00	1 235 147
SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	47 692	47 262	1 030 560	55 400,00	1 133 223
SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	13 800	279 136	30 000,00	322 935
AVLFSiGL	2 776	2 751	39 920		42 671
CC PARTHENAY	18 483	18 316	462 258	55 000,00	535 574
CC CŒUR DE POITOU	11 884	11 777	221 302	10 000,00	243 079
CC DU VAL DU THOUE	4 265	4 227	74 620	2 000,00	80 847
CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 398	84 549	6 000,00	94 947
	259 438	257 100	5 696 743	231 600,00	6 185 443

Le Président propose d'approuver les contributions ainsi fixées et demande l'autorisation de les mettre en recouvrement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDéI081206-AF04

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2006

AMORTISSEMENTS

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2006 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi il est proposé les durées d'amortissement ci-dessous:

Travaux d'aménagement casier La Loge 2006 : 1 an

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 5 ans

Logiciels : 2ans

Travaux de génie civil sur le site de La Loge III : 20 ans

Travaux de voirie sur le site de La Loge III : 15 ans

Equipements matériels spéciaux : 6 ans & 7ans

Matériels poids lourds : 7 ans

Les valeurs portées au budget sont indicatives. Le président sollicite l'accord du comité syndical pour arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées.

Il sera également nécessaire d'ajuster les durées d'amortissement des biens transférés dans un souci homogénéité des durées d'amortissement au sein de la structure.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDéI081206-AF03

TARIFS 2007

Monsieur le Président propose de voter les tarifs de services suivants, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smeded ou dont il assure la charge financière d'exploitation :

TARIFS 2007

<i>Tarifs 2007 annexés à la délibération du 08 décembre 2006</i>	€ht	€ht	€ttc
Admission sur quais de transfert Loubeau	<i>tarifs 2006</i>	Nouveaux tarifs	
Transfert	5,69	5,88	6,20
Transport	16,11	17,06	18,00
Traitement	69,20	69,19	73,00
Global € TTC /Tonne	91,00	92,13	97,20
Admission sur quais de transfert Ste Eanne			
Transfert	4,27	4,36	4,60
Transport	16,11	17,06	18,00
Traitement	69,20	69,19	73,00
Global € TTC /Tonne	89,58	90,62	95,60
Admission directe des déchets sur site de traitement			
Site de La Loge	52,15	54,03	57,00
Quai Transfert La Loge	4,80	4,93	5,20
Tarifs de référence de transport €t.km			
Par bennes OM	0,22	0,227	0,24
Par gros porteurs	0,16	0,171	0,18

Tarifs forfaitaires par tonne TTC			
Transport GP Melle Ste Eanne vers Sita 86	16,11	17,06	18,00
Transport GP vers Sita 79 (moyenne)	9,70	10,24	10,80
Transport GP Melle vers Sita 79		14,31	15,10
Transport GP Ste Eanne vers Sita 79		8,72	9,20
Transport GP La Loge vers Sita 79		5,50	5,80
Transport SVL GP vers La Loge	4,83	5,12	5,40
Transport SVL BOM vers Sita 79 (moyenne)		3,15	3,32
Transport SVL BOM TdS vers La Loge	5,23	5,46	5,76
Transport SVL BOM Bressuire vers La Loge	3,38	3,53	3,72
Transport SVL BOM StAdB vers La Loge	4,91	5,12	5,40
Transport SVL BOM Cer vers La Loge	4,91	5,12	5,40
Transport Parthenay BOM vers La loge	6,54	6,82	7,20
Transport Parthenay BOM vers Ste Eanne	4,36	4,55	4,80
Transport Parthenay BOM vers Sita 79		0,00	0,00
Transport Val de Thouet BOM vers La Loge	2,18	2,27	2,40
Transport Thénézay BOM vers La Loge	4,36	4,55	4,80
Transport Thénézay BOM vers Sita 79		2,27	2,40
Transport direct BOM SMC La Loge	6,10	6,37	6,72
Transport direct GP SMC La Loge	6,93	7,34	7,74
Transport Champdeniers BOM vers SMC	3,70	3,87	4,08
Tarif mutualisé applicables aux adhérents	70,15	76,78	81,00

- Tarifs des marchés passés pour le compte des adhérents
- Tarifs identiques à 2006 maintenus aux utilisateurs de la plateforme de compostage en 2006 :
 - Pelouses : 16,80 € HT/t
 - Branchages : 24,80 € HT/t

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} Janvier 2007 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquels s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris, ils servent également de référence au calcul des remboursements de charges de transport des adhérents ou de leurs prestataires de collecte.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/081206-AF04

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations nouvelles et reportées « extension du CSDU de La Loge & matériels d'exploitation », « Matériels de transport » et « Centre de tri préparation », dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical sera invité à voter avant la signature effective des contrats.

De même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/081206-AF05

CONVENTIONS DE TRANSPORT

L'actualisation des tarifs de transport nécessitera une actualisation des conventions passées avec les adhérents ou leurs prestataires de collecte qui achemine en direct les déchets vers un centre de traitement.

Le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer les avenants aux conventions ou pour passer de nouvelles conventions s'il y a lieu.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/081206-AA02

MARCHES ATTRIBUES

Depuis le dernier comité syndical, plusieurs marchés en procédure adaptée ont été passés avec une entreprise, ils concernent :

Marchés < 90 000 € HT

Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
16/10/06	Station de lavage véhicules	4	MAPA 2	BARRAUD 79	7 779,11
26/10/06	Signalétique La Loge	2	MAPA 2	GRAPHIC APPLICATION 79	9 977,40
09/11/06	Terrassement Casier La Loge 2007	2	MAPA 4	SARL PELLETIER 79	55 879,20
09/11/06	Etanchéité Casier La Loge 2007	4	MAPA 4	BHD 86	33 095,00

Marchés > 90 000 € HT

Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
30/11/06	Deux Véhicules porteur 26t lot1	4	MAPA 4	BERNIS 79	128 120,00
30/11/06	Deux bras de lavage pour caissons lot 2	4	MAPA 4	CIN 79	25 200,00

Le Comité Syndical est informé.

Délibération ASDé/081206-MP01

TRAITEMENT DES DECHETS 2007

Complément au marché en cours

La non réalisation du centre de tri mécano biologique à la date initialement prévue, c'est-à-dire 2007, nécessite le recours à une prestation complémentaire de traitement évaluée à 20 000 tonnes compte tenu des capacités réduites du site de La Loge. Ce volume correspond à la part normalement détournée par le tri mécano biologique.

Après analyse des résultats de l'appel d'offres pour le traitement complémentaire de 20 000 tonnes de déchets en 2007, le marché est proposé pour attribution par la commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre dernier à :

La Sté GRANDJOUAN VEOLIA, 85 LA ROCHE SUR YON pour la tranche ferme des lots 1 & 2, compte tenu que cette entreprise a présenté l'offre jugée la plus avantageuse économiquement après application des critères de classement définis au règlement de consultation.

Prix proposé : 60,66 € TTC par tonne traitée sur les CSDU de Gizay (86) ou La séguinière(49).

Le comité syndical à l'unanimité autorise le Président à signer les pièces du marché puis à adresser l'ordre de service.

Délibération ASDé/081206-MP02

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Monsieur le Président rappelle que la déchetterie réalisée par le SMITED sur le site de La Loge sera mise à disposition du Syndicat du Pays Thouarsais qui l'exploitera.

Par délibération du 15 septembre 2006, l'assemblée avait donné son accord pour une mise à disposition de l'agent à hauteur de 40% de son temps de travail effectif au bénéfice du Syndicat du Pays Thouarsais.

Compte tenu des amplitudes horaires du service organisé par le SMPT l'agent devra être mis à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail.

Les membres du comité syndical autorisent Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel à hauteur de 50% de son temps de travail.

Délibération ASDé/081206-AA01

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Président rend compte de la réunion de la CLIS de La Loge réunie par Mr le Sous-Préfet de Bressuire. Après visite du site, les membres de la commission ont souhaité que la ferme achetée par le SMITED à la famille Hay, bâtisse ancienne et de caractère, soit rénovée en locaux sociaux. Elle pourrait également accueillir un hall d'exposition des objets d'antiquité romaine découverts sur le site pendant les fouilles archéologiques. La maison achetée par le SMITED à la famille Raveneau pourrait être occupée comme habitation du gardien du complexe de gestion des déchets de La Loge.

Sur ce site, la déchetterie est en service depuis le 15 novembre 2006 et elle est exploitée par le Syndicat Mixte du Pays Thouarsais. L'accueil sur le nouveau pont bascule a commencé progressivement depuis le 4 décembre. Les travaux de terrassement du nouveau CSDU sont arrêtés pour cause des intempéries pendant 2 mois.

Organisation de la filière des DEEE :

La collecte des déchets électriques et électroniques en fin de vie est prioritairement prise en charge par le distributeur du produit. Toutefois, les collectivités sont tenues d'organiser une collecte. Afin de proposer une organisation départementale cohérente, Mr le Président propose une réunion de toutes les collectivités du département qui opèrent la collecte des déchets ménagers le Vendredi 12 janvier de 9h00 à 12h00 à Pompaire.

Organisation de la prise en charge des déchets ménagers résiduels après collecte :

Certaines collectivités viennent déposer leurs déchets ultimes les jours fériés et parfois en dehors des heures d'ouverture. Il est demandé aux collectivités d'étudier dans quelles mesures il ne serait possible d'accéder au site que pendant les horaires d'ouverture considérant que les jours fériés le site ne serait pas ouvert. Les membres du bureau souhaitent une harmonisation de l'organisation des services de collecte. Pour cela, une réunion d'organisation par secteur sera organisée en début d'année 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Le Secrétaire de séance
Luc DENIS

o o o